

POLITIQUE

Le sénateur Bernard Delcros : « Il est temps d'investir »

Vice-président de la commission des finances, Bernard Delcros est un témoin privilégié de la loi de finances, puisqu'il a participé à son élaboration au Sénat. Il en balaye les principales implications pour les Cantaliens.

Taxe d'habitation. « 87 % des Cantaliens sont concernés par l'exonération, de 30 % cette année, 65 % en 2019 et 100 % en 2020. Et pour les communes, l'État s'est engagé à se substituer aux habitants, sur des bases recalculées chaque année. »

Prêt à taux zéro. « Il devait être supprimé dans tout le Cantal. Nous avons obtenu l'abandon de cette mesure. »

Zones de revitalisation rurales. « Ce dispositif, qui concerne 249 communes, et qui permet une exonération de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés en cas d'installation, va être étendu aux transmissions familiales. »

Dotations aux collectivités. « Pour la première fois depuis quatre ans, la dotation globale de fonctionnement ne baisse pas. Dans le Cantal, ce sont 100 millions d'euros qui resteront aux collectivités. Et, suite à un gros combat



OPTIMISTE. Bernard Delcros.

du Sénat, le fonds de péréquation intercommunal (1 M€) a pu être sauvé. »

Investissements des collectivités. « Après avoir été doublé en quatre ans, son niveau, 10 millions, a été maintenu. Alors je le dis aux élus que je rencontre : il est temps d'investir. »

Contrats de ruralité. « C'est le seul bémol dans l'aide à l'investissement. Il n'y en aura pas de nouveaux qui seront signés. »

Plan d'économie. « Aucune commune et intercommunalité ne seront concernées. Seul le Département le sera. Et il faut noter qu'on peut déroger à l'objectif de ne pas augmenter de plus d'1,2 % les dépenses de fonctionnement. » ■